



Bulletin Municipal

Commune de TRIORS

JUILLET 1996

N°24

Chers concitoyens

En octobre 1992, nous mettions, d'une manière qui est encore provisoire à ce jour, sur le parking du cimetière, des bennes réservées aux déchets recyclables. Ce genre de déchets préalablement triés, est une source de "matière première" respectueuse de la nature et de l'environnement.

Le pari de l'époque était d'inciter nos concitoyens à garder cet endroit très propre par respect du cimetière voisin. Aujourd'hui, quatre ans après, l'enjeu du départ n'est pas tenu, puisque régulièrement nous trouvons en dehors des bennes : des ordures ménagères putrescibles, des détritiques divers, des caisses, des vieux pneus, des bonbonnes etc...

Nous sommes bien conscients de l'effort fait par un grand nombre de Triorais pour :

- d'une part trier les déchets. Triors vient en tête des 26 communes voisines pour la quantité récupérée par habitant.
- d'autre part pour garder ce lieu accueillant à l'image de notre commune.

Ceux-là méritent nos félicitations.

Malheureusement il est dommageable que ces efforts d'un grand nombre soient gâchés par l'inconscience ou le sans gêne de quelques uns.

Au delà de l'employé communal, des bénévoles particuliers ou conseillers municipaux nettoient régulièrement ce parking, mais leur bonne volonté peut avoir des limites, aussi nous vous rappelons les quelques conseils suivants :

- * déchirer les grands cartons pour qu'ils entrent dans la benne,
- * porter les gravats, les objets métalliques encombrants, les déchets végétaux à la carrière le 1er samedi du mois entre 14 et 16 H.
- * la benne à verre ne doit recevoir que du verre ménager
- * pensez à la benne à encombrants sur le parking de la salle des fêtes la dernière semaine de chaque trimestre.

Bon été à tous !

Pour le Conseil Municipal
E. MINODIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Juin 1996 :

Sentiers Pédestres :

Le Conseil Général nous a sollicité pour redéfinir et répertorier les sentiers pédestres (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée) Jean-Claude BERRUYER nous a fait un compte rendu. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, répond favorablement à cette demande.

Aménagement du village :

Compte rendu a été donné de la visite de Mr DORGNON, architecte, chargé d'une première approche de l'aménagement de la zone NAa, sise entre le lotissement et la Mairie. Vous pouvez rencontrer Mr DORGNON lors de ses visites d'étude sur le terrain.

Mrs DORGNON et PENEL du C.A.U.E. doivent nous remettre prochainement différents projets. Nous espérons vous le présenter dans un bulletin futur.

Assainissement :

Eaux pluviales se déversant anormalement dans le réseau d'assainissement. Une nouvelle réunion a eu lieu en Mairie. Un contrôle sera effectué chez les utilisateurs du réseau et une démarche est en cours pour trouver une solution.

Centre Aéré Intercommunal :

Celui-ci sera ouvert du 1er Juillet au 9 Août 1996 à Triors.

Permis de Construire :

Avis favorable pour les demandes d'extension des habitations de Mrs Jean-Luc REYNAUD et Michel NIOGRET.

Service National :

Le débat public sur le service national a suscité comme partout en France peu d'intérêt. En effet 9 personnes avaient répondu à cette invitation. Néanmoins, la discussion a été intéressante, des sensibilités différentes ont pu s'exprimer.

Entretien des Routes :

Les samedi 5 et 15 Juin, les Conseillers Municipaux faisaient la corvée traditionnelle d'entretien. Le prochain épandage d'une émulsion complètera cette opération. A propos de l'entretien de la voirie, il est demandé aux cavaliers d'utiliser les chemins existants et de ne pas traverser les terres.

Ancienne Ecole de Filles :

Enfin les travaux ont démarré !

A propos du budget...

- Le budget primitif pour 1996 s'élève à :
 - 626 324 F pour le fonctionnement (entretien des bâtiments et de la voirie, salaire du personnel, Intérêt des emprunts, fournitures scolaires...)
 - 422 580 F pour les investissements (travaux de voirie, remboursement du capital des emprunts, achat de terrain ...)

Cette année, le taux de nos taxes locales ont été majorés de 4 % pour la taxe d'habitation et Foncier bâti ce qui donne le tableau suivant :

- Taxe d'habitation	5.37 %	elle était à	5.16 %
- Taxe Foncier bâti	5.65 %	"	5.44 %
- Taxe Foncier non bâti	reste inchangé		28.38 %
- Taxe professionnelle	"		12.04 %

Les taxes des ordures ménagères et d'assainissement augmentent respectivement de 5 % et 3 %.

L'augmentation de ces deux dernières taxes correspond uniquement à une hausse de fonctionnement de ces services.

Il est dommageable que 9 foyers ne payent pas ces cotisations. Ce manque à gagner se répercute sur l'ensemble de la communauté.

Les taux des impôts locaux n'avaient pas augmenté depuis 3 ans. Elle nous paraît nécessaire pour assurer certains investissements et préserver l'avenir (assainissement, projet d'urbanisme, aménagement du centre du village)

Malgré cette hausse, il est à noter que les taux d'imposition sont en dessous de ceux des communes avoisinantes. Vous pourrez comparer avec le tableau, ci-joint, document du S.A.P.R. du 09/06/96, et vérifier que les taux de la commune restent raisonnables.

Informations diverses :

Décès :

Mme LUYTON Maria décédée le 7 Juin 1996 à Romans/Isère
Mr BIBILONI Mathias décédé 24 Juin 1996 à Triors.

Mariage :

Prochain mariage de Nathalie Desmeure et Philippe Layeux le 17 Août 1996.

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 25 Juillet au 17 Août 1996 inclus.

DOCUMENT S.A.P.R.
"Le pays de Romans"
05 juin 1996.

TABLEAU NO 2

FISCALITE DES COMMUNES 1996

Municipalités de France	T.H. 1996			F.B. 1996			F.N.B. 1996			T.P. 1996			PRODUIT TOTAL
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit	
CHATELON ST JEAN	4.230,00	7,21	304,98	2.845,00	8,20	233,54	304,00	46,45	141,21	2.544,43	9,09	231,29	911,02
CLERIEUX	5.770,00	8,09	466,79	4.902,00	13,34	653,93	392,00	41,40	162,29	8.812,00	11,03	971,96	2254,97
CREPOL	1.310,00	8,14	106,63	915,00	14,67	134,23	257,00	43,69	112,23	1.319,77	9,27	122,34	475,49
GENISSIEUX	9.860,00	8,64	851,90	5.142,00	12,70	653,03	331,00	44,00	145,64	3.460,80	9,90	342,62	1993,20
GEVSSANS	1.440,00	9,31	134,06	957,00	7,02	67,18	179,00	47,58	85,17	1.569,65	6,55	102,81	389,22
GRANGES LES BEAUMONT	3.620,00	5,93	214,67	2.889,00	12,15	351,30	355,00	31,02	110,12	3.607,72	10,72	386,75	1062,84
LE CHALON	430,00	13,55	58,26	270,00	13,96	37,69	82,20	65,23	53,62	93,99	10,99	10,33	159,91
MIRIBEL	780,00	8,64	67,41	489,00	8,33	40,74	114,00	47,61	54,23	129,61	8,81	11,42	173,85
MONTMIRAL	1.300,00	8,37	108,81	1.210,00	8,11	98,13	321,00	39,63	127,21	617,67	9,12	56,33	390,48
MOURS	13.410,00	6,54	877,01	8.642,00	10,56	912,59	206,00	38,60	79,52	18.802,81	5,28	992,79	2861,91
PARANS	1.590,00	9,58	152,32	1.036,00	10,65	110,33	177,00	54,35	96,20	682,10	13,77	93,93	462,78
PEVRINS	12.390,00	11,50	1.424,85	7.956,00	14,01	1114,64	525,00	47,00	246,75	9.616,31	6,58	632,75	3418,99
ROMANS	137.730,00	16,70	23.000,91	150.240,00	21,76	32692,22	1.498,00	58,78	880,52	377.283,14	13,89	52404,63	108.978,29
ST BARDOUX	1.840,00	10,10	185,84	974,00	10,65	103,73	175,00	30,86	54,01	382,29	23,35	89,26	432,84
ST BONNET DE VALCLERIEUX	550,00	9,56	52,58	424,00	11,23	47,61	90,30	63,24	57,11	1,99	23,69	,47	157,77
ST LAURENT D'UNAY	220,00	8,40	18,48	184,00	7,90	14,54	69,70	49,28	34,35	69,77	12,43	8,71	76,07
ST MICHEL SUR SAVASSE	1.100,00	11,45	125,95	713,00	12,36	88,13	151,00	67,98	102,65	323,15	15,03	48,57	365,30
ST PAUL LES ROMANS	7.070,00	4,75	335,82	9.846,00	7,97	784,73	642,00	29,94	192,21	18.243,23	9,26	1689,32	3002,09
TRIORS	1.980,00	5,37	106,33	1.248,00	5,65	70,51	146,00	28,38	41,43	231,00	12,04	27,81	246,08
TOTAL	206.620,00	13,84	28.593,62	200.885,00	19,02	38.208,80	6.015,20	46,16	2.776,57	447.791,43	13,00	58.224,10	127.803,10

COMITE DES FETES

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du comité des Fêtes a eu lieu le jeudi 11 avril 1996 à 20 H en présence de M. MINODIER, Président d'honneur.

Y ont assisté les représentants de diverses associations participant à la vie et à l'animation de la Commune.

M. Alain GENEVIER, Président, ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes, et poursuit en présentant le rapport annuel d'activités. Puis la réunion se poursuit par l'élection du nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président :	Alain GENEVIER
Vices-Présidents :	Jean-Pierre COTTE
	Alain ROGE
Secrétaire :	Mme ROGE
Secrétaire Adjointe :	Mlle BOUYEYRON
Trésorière :	Mme COINDRE
Trésorière Adjointe :	Mme COTTE

Le comité des fêtes compte une vingtaine de personnes qui se dévouent afin de continuer à maintenir une vie agréable, dans notre village, avec l'organisation de ses deux principales fêtes. A savoir : la vogue aura lieu le premier week-end de septembre et la traditionnelle fête de la St Vincent en Janvier.

L'assemblée générale s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Le 9 juin 1996 à 6 H 30, les Triorais partaient en car dans la bonne humeur, pour un voyage en Bourgogne.

Pour bien commencer la journée, la première dégustation se déroula au caveau de la Reine Pédaque à Beaune, où le bon vin était apprécié de tous.

La Matinée se poursuivait par la visite guidée des célèbres Hospices de Beaune.

A 13 H 00 on se rendait au Parc municipal pour le pique-nique, dans une bonne ambiance, où chacun a pu goûter le vin blanc offert par le comité des fêtes.

A 14 H 30 : direction SAVIGNY Les Beaune où nous étions attendus pour la visite du château et ses musées.

Cette bonne journée se terminait par une sympathique réception chez un viticulteur qui nous attendait pour nous faire apprécier sa production, à Bligny les Beaune, d'où chacun a pu repartir avec sa provision de bonnes bouteilles.

A 22 H 30 retour sur la place de la salle des fêtes, tous bien fatigués mais enchantés de cette journée.

N° 20
juillet 1996

VIVE LES VACANCES !

Ne soyez pas trop étonnés cet été par les nombreux enfants qui passeront une partie de leurs vacances dans notre village : Triors accueille en effet du 1er juillet au 9 août le centre aéré inter-communal. Il utilisera la salle des associations, la cour de l'école, occasionnellement la salle des fêtes et, bien sûr, nos chemins pour découvrir les coteaux qui nous entourent.

En effet, pour la troisième année consécutive, les parents d'élèves des écoles de Chatillon St Jean, dont la maternelle inter-communale, organisent des activités pour les enfants de 4 à 12 ans. Après Chatillon St Jean en 94, Parnans les a accueillis l'an dernier. Il revenait à notre village de prêter des locaux avant que le centre aéré ne s'installe, l'an prochain, dans les nouveaux bâtiments à Chatillon St Jean, d'autant plus que de nombreux enfants de notre village sont concernés.

Sylvie Benhamou et Corinne Debris, accompagnées par une douzaine d'animateurs, vont ainsi prendre en charge, les après-midi, 30 enfants en moyenne chaque semaine et leur proposeront de multiples activités. Toutes ne seront pas pratiquées chaque semaine, mais la liste est impressionnante : jeu de piste, vélo, artisanat, jeu de l'oie géant, découverte de la nature, sortie au musée des automates, piscine. (Sylvie et Corinne remercient d'ailleurs tous ceux qui ont bien voulu prêter leur piscine. Ils seront chacun contacté en cas de besoin).

Comme les années précédentes, des mini-camps seront prévus à Roybon avec VTT, tir à l'arc, poneys selon l'âge des participants. A noter également que plusieurs intervenants extérieurs viendront enrichir ce panel d'ateliers : un planétarium, une initiation à la boule lyonnaise et au théâtre.

Chaque fin de semaine, les parents pourront admirer les réalisations de leurs enfants autour du verre de l'amitié.

Sylvie et Corinne, contentes, remercient les Triorais de les accueillir, trouvent les locaux agréables et se réjouissent à l'idée de cet été qui s'annonce bien.

Nous leur souhaitons la bienvenue et que tous apprécient leur séjour !

FETE DE L'ECOLE :

Le 2 juin, s'est déroulé la fête de l'école, malgré la pluie. La salle des fêtes a été bien appréciée. Les stands de kermesse ont pu être maintenus et les enfants se sont bien amusés, en passant de la pêche à la ligne aux lancers d'anneaux ou de fléchettes, ou la roue de la fortune.

Un film fut visionné en continu sur les anciens voyages, ce qui rappela beaucoup de souvenirs.

Le concours de boules étant supprimé, il a été proposé de jouer aux cartes... qui n'ont pas connu un réel succès. Quelques enfants ont pu exercer leurs talents au jeu de construction Kapla et d'autres ont pu faire du VTT sous le préau.

Malgré le temps décourageant, une bonne ambiance régnait dans la salle et les mamans présentes sont toutes reparties avec un cadeau (fête des mères oblige). Une tombola de 20 lots fut tirée avec en 1er lot une table de pique-nique gagnée par Marcel REY. Félicitations !

Un gros merci à tous ceux qui ont participé à cette journée **et pour les amateurs** : le concours de pétanque aura lieu le **samedi 7 juillet après-midi**. Pour plus d'informations, consultez le panneau d'informations de la Mairie.

Enfin le voyage de fin d'année de nos enfants a eu lieu : Grignan, le château de Mme de Sévigné, et visite d'une miellerie. Tout s'est bien passé et tous furent ravis de leur journée.

Pour terminer, signalons qu' Amandine, Florian, Gaël, Lionnel, Sébastien et Thomas, tous élèves de CM2 passeront en 6^e à la rentrée prochaine et feront donc connaissance avec le Collège. Nous les encourageons vivement !

CLUB DE L'AMITIE

Présidente d'honneur : BURAIIS Laurence
Présidente : DUFOUR Lucienne
Vice-Présidente : VIOSSAT Rolande
Secrétaire : BOSSAN François
Secrétaire Adjoint : BOSSAN Joseph
Trésorière : BRESSON Danielle
Trésorière Adjointe : BOSSAN Micheline
Responsables de diverses activités pratiques : MARION Marcelle
COLEON Madeleine
LANGENOIR André
REY Paul

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 Février 1996

Etaient présents : 30 adhérents.

Excusés : Mr et Mme ALBERT, Mr et Mme FOUARD, Mme ASTIER Simone, Mme LANGENOIR Simone, Mme CLUZE Georgette, Mme BURAIIS Laurence, Mme TARDY Marie-Rose, Mme ORIOL Fernande.

Réunis dans la salle de réunions à 16 H 30, Monsieur le Maire s'étant excusé Mme DUFOUR Lucienne, Présidente fait un mot d'accueil à tous.

Le Secrétaire présente le rapport d'activités. La Trésorière Adjointe, Mme BRESSON Danielle donne le rapport financier, l'assemblée donne quitus de sa gestion à la trésorière.

A l'issue de cette assemblée, il a été décidé d'organiser le concours de pétanque le 24 juin et le concours de coinche le 28 novembre 1996.

Forte participation aux manifestations des clubs voisins.

Activité dans la commune.

Vente des orchidées au profit de l'A.D.M.R.

Participation à la fête de la St Vincent.

Les Multipattes :

Un plan pour la randonnée : Le P.D.I.P.R.

Qu'est-ce qu'un plan ?

Le plan départemental pour la randonnée a avant tout une portée juridique. Il est négocié avec les partenaires locaux et opposable aux tiers dans le cadre des POS et des aménagements fonciers mis en oeuvre sur le terrain.

Le P.D.I.P.R. (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) répond à quatre objectifs :

- * favoriser la sauvegarde du patrimoine que constituent les chemins ruraux,
- * assurer la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée,
- * opérer un choix qualificatif parmi la multiplicité d'itinéraires,
- * pérenniser les éditions de guides touristiques, sportifs....

Origine du plan :

La loi du 22/07/1983 désigne le Conseil Général comme maître d'ouvrage du P.D.I.P.R. Pour la Drôme, le principe de la mise en place d'un plan a été pris par délibération du Conseil Général, le 27 juin 1994, conformément à la loi de 1983.

Conforter l'existant :

Dans la Drôme, à l'inverse de ce qui se fait souvent ailleurs, les initiations privées et associatives ont précédé le cadre juridique du plan.

Le comité départemental de la randonnée pédestre (Corando) et le formidable réseau de la Drôme à cheval ont effectué un travail extraordinaire. Cela a permis un rodage intéressant. Mais il est temps aujourd'hui de recadrer tout cela dans une perspective précise.

Les acteurs :

La mise en place du P.D.I.P.R. de la Drôme s'est déroulée le 30 janvier 1995 à l'hôtel du département en présence de différents acteurs concernés par ces nouvelles dispositions.

les acteurs :

- Conseil Général
- Les Communes
- Les services de l'Etat
- Le Comité Départemental du Tourisme (CDT)
- Les Syndicats Intercommunaux
- Les structures départementales de la randonnée.

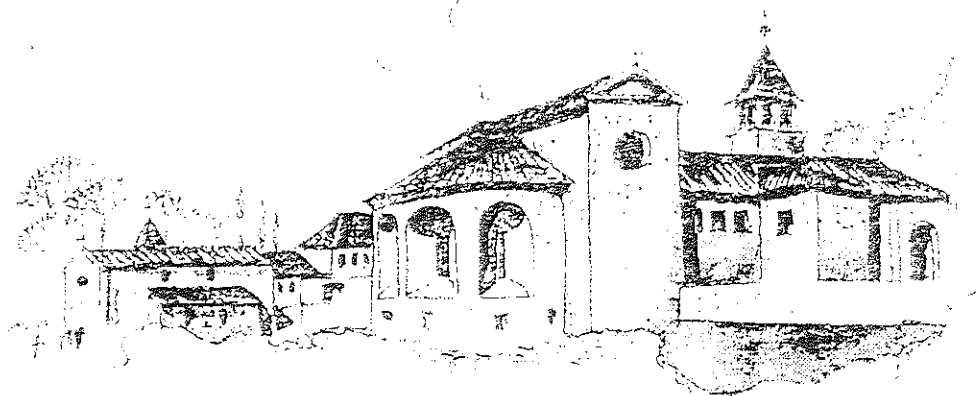
Le rôle des Communes :

Dans le cadre du P.D.I.P.R., elles se prononcent sur l'inscription des sentiers. En cas de refus, il leur est demandé de motiver leur refus au Président du Conseil Général. Récemment, notre Conseil Municipal a approuvé (délibération du 07/06/96) la sélection des chemins triorais pouvant servir d'itinéraires de promenade non motorisée.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du P.D.I.P.R., les Multipattes, par la voie de son Président Jean-Claude Berruyer ont proposé au Conseil Municipal de Trioris des choix d'itinéraire.

Une chance pour la randonnée :

Le département dispose d'un ensemble exceptionnel de sentiers et d'itinéraires propices aux randonnées pédestres, équestres ou au VTT. Un plan va permettre de sauvegarder ce patrimoine qui n'avait pas de cadre juridique, de l'entretenir et de le pérenniser.



LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE ABBÉ ET LES MOINES
DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE TRIORS
ONT LA JOIE DE VOUS ANNONCER QUE LEUR ÉGLISE ABBATIALE
SERA SOLENNELLEMENT CONSACRÉE À DIEU SOUS LE TITRE DE
L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE
PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR DIDIER-LÉON MARCHAND,
ÉVÊQUE DE VALENCE,

LE SAMEDI 5 OCTOBRE 1996.

ILS VOUS INVITENT À VOUS ASSOCIER À LEUR ACTION DE GRACES
AU COURS DE CETTE LITURGIE
qui commencera à 9 h. et se terminera vers 13 h.

*Le Père Abbé vous convie à un buffet qui
suivra la cérémonie. Cette invitation est
personnelle, et votre réponse est souhaitée
avant le 1^{er} Septembre.*



Coupon-Réponse pour le Repas du 5 octobre 1996

Je (nom, prénom).....

participerai au Buffet, avecpersonne(s).

à renvoyer à :

Monastère N.-D. de TRIORS, B.P.1 — 26750
CHATILLON ST JEAN — ☎ 75 71 43 39.



Téléphone : 75.82.72.00
Télécopie : 75.42.39.16

Valence, le

25 JUIN 1996

COMMUNIQUE INTERVENTIONS PAYANTES

A compter du 1er Juillet 1996, les destructions de nids de guêpes et autres insectes par les sapeurs-pompiers de la Drôme, chez les particuliers, seront payantes.

Cette disposition était déjà appliquée les années précédentes, par de nombreuses communes.

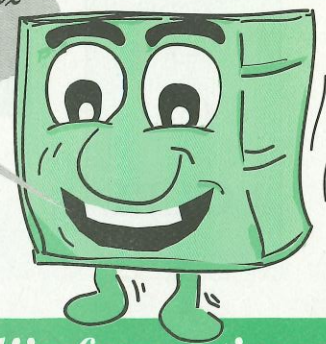
Le nouveau mode de gestion des sapeurs-pompiers, qui relève depuis le 1er janvier 1996 du service départemental d'incendie et de secours, nécessite d'harmoniser cette mesure en l'étendant à toutes les communes du département.

Le tarif appliqué sera un forfait horaire de 250 F.

La loi promulguée le 3 mai 1996 autorise le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme à facturer ce service qui ne relève pas du secours d'urgence.

TRI infos

Meilleurs vœux
pour 96 !!

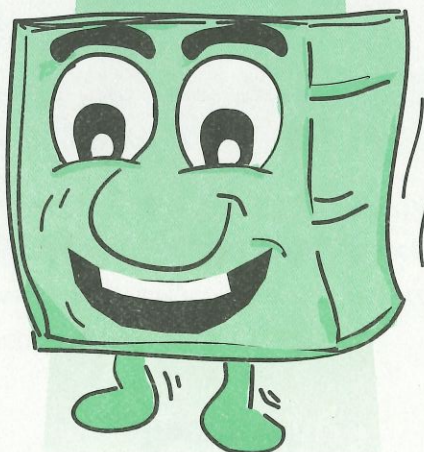


la lettre d'informations

Spécial Bilan **95**

+ 8,78 %

collecte
des recyclables
secs
dans les bennes
multimatériaux



+ 8,26 %

collecte
du verre
dans les bennes
"spécial verre"



PAYS DE ROMANS ET DE L'HERBASSE

le réflexe gagnant pour l'environnement !

EDITO anniversaire

En Octobre 92, Trier c'est
gagner était officiellement lancé
dans nos communes.
Aujourd'hui, les chiffres révèlent
que chacun d'entre nous a
adopté le réflexe tri.
Le bilan de l'année 95 est très
satisfaisant avec une progression
total de **8,48 %** sur l'ensemble
de l'année.
Ce numéro vous présente
l'ensemble des résultats par
matériau et par commune pour
l'année écoulée.

CONTINUONS EN 96 !

N° 7
Décembre 1995

Direction de la publication :
Syndicat d'Aménagement
du Pays de Romans
75 02 47 27

SIVOM du Pays de l'Herbasse
75 4514 54

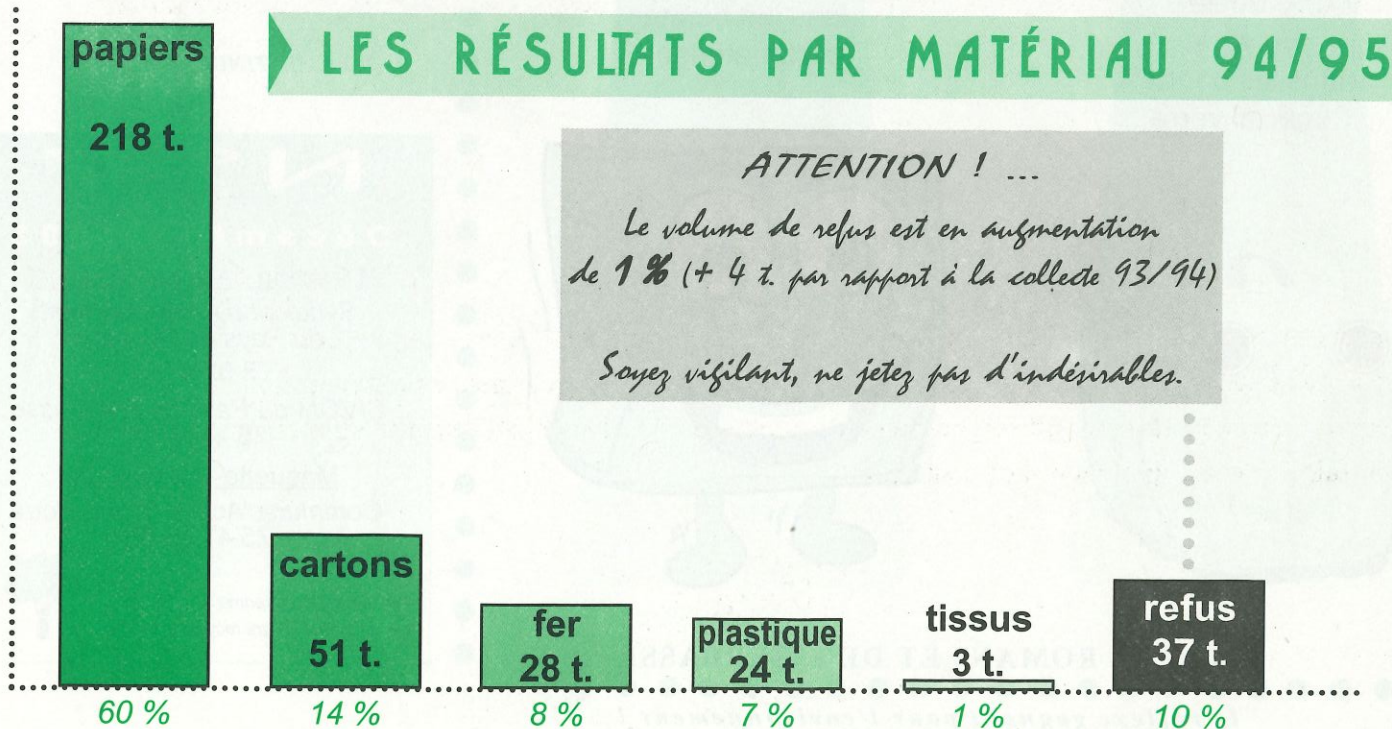
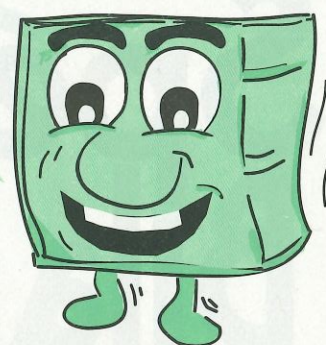
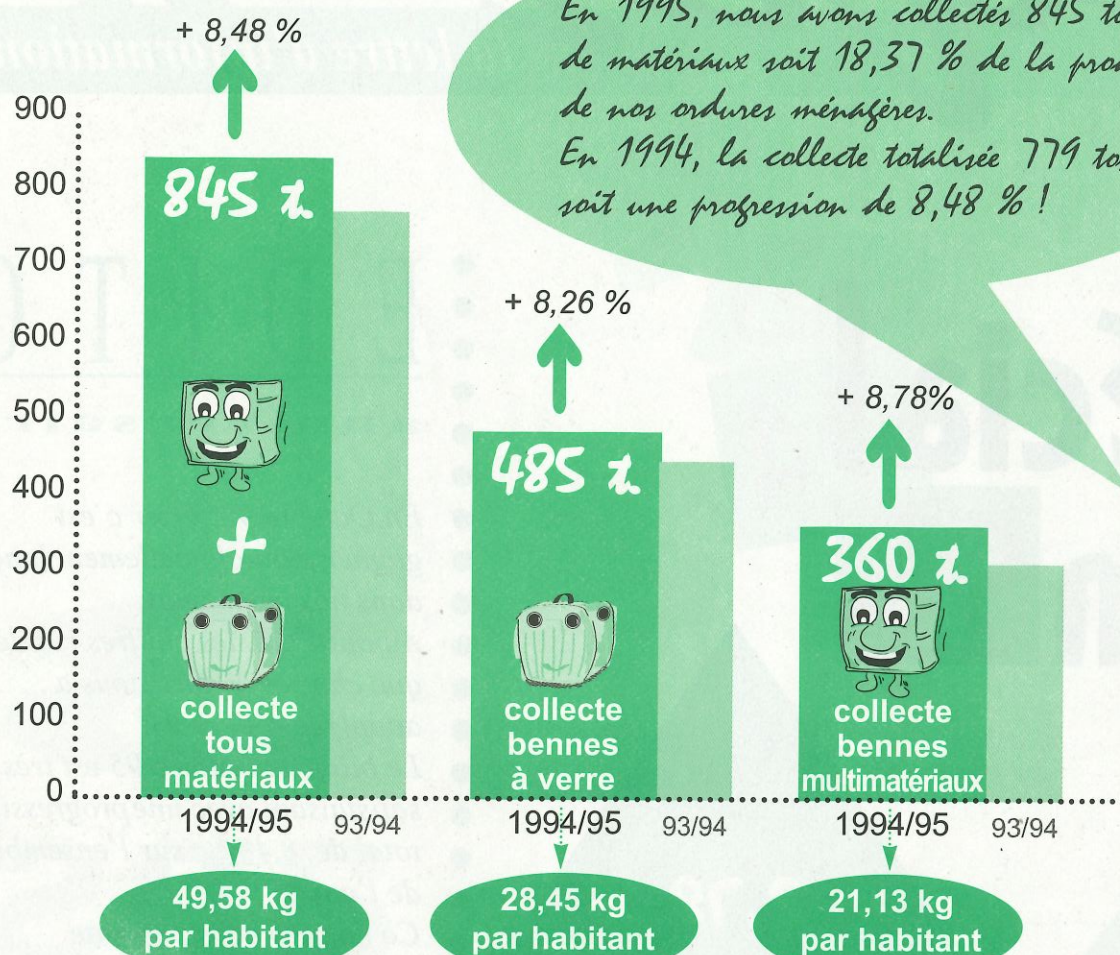
Maquette-Conception :
Communic'Action Bruno Roux
75 47 58 68

TRI INFOS est imprimé
sur un papier 80 grs recyclé à 100 %



BILAN

Les résultats



A NOTER

► TRIER, C'EST GAGNER ... LE ROYANS AUSSI !

S.I.T.R.O.M. du
ROYANS

Le 25 Octobre 1995, le S.I.T.R.O.M. du Royans (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Ramassage des Ordures Ménagères) a lancée son opération " TRIER, C'EST GAGNER ! ".

Ce syndicat regroupe 15 communes rurales du Royans drômois et isérois: Auberives en Royans, Bouvante, Chatelus, Choranche, Echevis, La Motte Fanjas, Léoncel, Oriol en Royans, Pont en Royans, Rochechinard, Sainte Eulalie en Royans, Saint Jean en Royans, Saint Laurent en Royans, Saint Martin Le Colonel, Saint Thomas en Royans.

Leur schéma est identique au notre avec des bennes mutli-matériaux et des bennes à verre.

Ils ont aussi à disposition une déchetterie à Saint Laurent en Royans. *Nous leur souhaitons "bon tri" !*



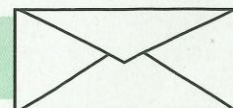
► UN NOUVEAU CENTRE DE TRI

Depuis peu, les déchets collectés sont triés dans un nouveau centre de tri situé sur le site de Pourcieux. En effet, l'augmentation régulière du volume des ordures ménagères ne permettait plus au C.A.T. de Triors de traiter dans les meilleures conditions les matériaux collectés. De plus, la vétusté des équipements aurait à très court terme nécessité des investissements longs et coûteux.

Nos déchets prennent donc depuis peu le chemin du site de Pourcieux où la Société **ONYX**, spécialiste du traitement des ordures ménagères a construit une unité répondant aux besoins actuels et pouvant faire face à de futurs développements (le centre traite aussi les recyclables provenant de la collecte du Royans).

Au Printemps 96, une opération portes ouvertes sera réalisée afin de vous permettre de découvrir l'un des maillon principal de la chaîne de valorisation des déchets collectés.

► VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE ...



Nous sommes à l'écoute de toutes vos suggestions et remarques qui peuvent améliorer le service et la collecte. N'hésitez pas à les formuler par écrit et à les transmettre directement à votre mairie.

Toutes les nouvelles idées seront soigneusement étudiées par les deux syndicats afin de faciliter la collecte et d'en faire un geste quotidien sans contrainte.



INFOS

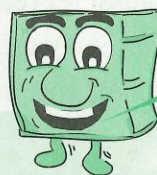
plus

LES RESULTATS PAR COMMUNE

Comparatif 93/94 - 94/95

hors verre

	Quantité collectée par habitant (kg) 93 / 94	Quantité collectée par habitant (kg) 94 / 95	Progression (kg)
ARTHEMONAY	8,77	7,80	- 12,40
BATHERNAY	24,90	13,54	- 83,85
BREN	22,97	22,30	- 02,98
LE CHALON	19,16	20,80	07,87
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	18,54	20,29	08,63
CHATILLON-SAINT-JEAN	28,22	31,16	09,44
CHAVANNES	13,73	12,23	- 12,29
CLERIEUX	10,68	13,62	21,56
CREPOL	14,62	16,52	11,51
GEYSSANS	14,43	16,10	10,39
GRANGES-LES-BEAUMONT	27,12	29,52	08,13
MARGES	19,18	24,63	22,13
MARSAZ	16,89	16,00	- 05,58
MIRIBEL	23,35	27,45	14,95
MONTCHENU	15,92	19,81	19,64
MONTMIRAL	12,41	10,70	- 15,99
MONTRIGAUD	12,30	17,37	29,19
PARNANS	14,64	20,99	30,27
PEYRINS	36,48	35,18	- 03,70
SAINT-BARDOUX	10,22	12,10	15,56
SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX	16,03	12,78	- 25,45
SAINT-CHRISTOPHE ET LE LARIS	26,04	27,85	06,50
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	11,27	14,53	22,41
SAINT-LAURENT-D'ONAY	16,31	22,32	26,93
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE	19,44	16,53	- 17,61
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	21,00	23,06	08,92
TRIRS	39,50	44,32	10,87



Collecte moyenne par
habitant: 21,13 kg

*Vous désirez des renseignements complémentaires sur la collecte et le tri sélectif,
contactez votre mairie ou le syndicat de votre commune :*

Syndicat d'Aménagement du Pays de Romans

47, rue Saint-Nicolas - BP 96 - 26100 ROMANS

ou

S.I.V.O.M. du Pays de l'Herbasse

25, rue Pasteur - 26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE



ECO-
EMBALLAGES